



Résiliation d'un contrat accès ADSL

Par **ouiouioui**, le **29/08/2014** à **16:17**

Bonjour,

Je suis abonné chez un opérateur depuis maintenant plus de 6 mois (engagé 12 mois). Il y a de ça 2 semaines m'a ligne s'est vue écrasée sans que je sache pourquoi. Mon opérateur m'indique que ma ligne a été écrasé suite à une action (qui n'est pas de moi) auprès d'Orange.

- Mon opérateur n'est pas en mesure de rétablir la ligne lui-même puisqu'il me demande de faire une demande d'ouverture de ligne, à mes frais, auprès d'Orange. Il n'est donc plus en mesure de me fournir le service attendu, et ce pendant une durée supérieure à 30 jours.
- L'écrasement de la ligne est un incident indépendant de ma volonté et imprévisible au moment de la signature du contrat.

J'aurais donc voulu savoir si je suis en droit d'invoquer le Cas de Force Majeure pour pouvoir résilier mon contrat sans frais ?

Merci d'avance